

UNESCO LABELING... AND NEXT ? THE SWISS CASES OF WATCHMAKING URBANISM AND TERRACE VINEYARDS

François H. Courvoisier

Professeur émérite
HES-SO//Haute école de gestion Arc
Espace de l'Europe 21
CH-2000 Neuchâtel (Suisse)
francois.courvoisier@he-arc.ch
Tél. +41 78 880 38 68

Cécile Aguilhaume

Fondatrice et directrice
Kömon Communication-Expériences
Case postale 959
CH-2301 La Chaux-de-Fonds (Suisse)
cecile.aguilhaume@komon.swiss
Tél. +41 79 151 54 86

Abstract

Based on literature review and on half-structured interviews with officials from two Swiss sites (the watchmaking urbanism of La Chaux-de-Fonds and Le Locle, and the terraced vineyards of Lavaux), this research studies and analyses the impact of a UNESCO World Heritage listing of both sites ten years after their inscription. It shows that the tourist impact is limited in terms of additional attendance and the quantitative indicators are lacking. On the other hand, the UNESCO label gives more pride to the inhabitants and stakeholders, more visibility to the sites concerned and perspectives for territorial development projects.

Keywords

UNESCO, labelling, impact, tourism, territorial development.

LABELLISATION UNESCO... ET APRÈS ? LES CAS SUISSES DE L'URBANISME HORLOGER ET DES VIGNOBLES EN TERRASSES

Résumé

Basée sur une revue de la littérature et sur des entretiens semi-directifs avec des responsables de deux sites suisses (l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle et les vignobles en terrasses de Lavaux), cette recherche étudie et analyse l'impact d'une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de ces deux sites, une dizaine d'années après leur labellisation. Il en ressort que l'impact touristique est limité en termes de fréquentation supplémentaire et que les indicateurs quantitatifs font défaut. En revanche, ce label procure plus de fierté aux habitants, plus de visibilité médiatique aux sites concernés et des perspectives de projets de développement territorial.

Mots-clés

UNESCO, labellisation, impact, tourisme, développement territorial.

LABELLISATION UNESCO... ET APRÈS ? LES CAS SUISSES DE L'URBANISME HORLOGER ET DES VIGNOBLES EN TERRASSES

Introduction : but de la recherche et méthodologie

En 2007, les vignobles en terrasses de Lavaux, situés en Suisse entre Lausanne et Vevey-Montreux, furent inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Deux ans plus tard, en 2009, ce fut au tour de l'urbanisme horloger des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, situées dans le Jura suisse (Courvoisier et Aguille, 2010). Dix ans plus tard, nous avons étudié l'impact de cette double reconnaissance patrimoniale, comment les mentalités et les activités ont évolué dans ces deux régions de Suisse, la première périurbaine et viticole, la seconde urbaine et industrielle. Cette interrogation constitue notre question de recherche : "labellisation UNESCO... et après" ?

Méthodologiquement, nous avons procédé à une double analyse : nous avons d'abord recensé les contributions académiques majeures sur le thème de l'impact des labels, en particulier celui de l'UNESCO¹. Ensuite, nous avons interrogé les acteurs clés des deux sites étudiés sur leur perception des conséquences de la labellisation. Ces acteurs sont des responsables politiques, des gestionnaires du patrimoine ainsi que du tourisme. Notre recherche s'articule donc ainsi : une revue de littérature sur les labels en général et sur les impacts d'une labellisation par l'UNESCO ; une synthèse des entretiens avec les acteurs de terrain rencontrés ; une discussion confrontant les apports académiques et empiriques de la recherche ; finalement, une conclusion mettant en exergue nos propres apports, ainsi que les limites de notre recherche et les voies de recherche future.

Brève revue de littérature

Historiquement, le label a pour but de rassurer le consommateur sur la qualité des produits (Chameroy et Chandon, 2010). Le tourisme n'échappe pas à cela et, dès les années 1920, le guide Michelin a donné des indications sur les sites touristiques et des étoiles aux meilleurs restaurants. Par la suite, les communes de France ont cherché à obtenir de nouveaux labels tels que : « plus beau village de France », « commune la plus fleurie », etc. (Florent, 2011). Pour cet auteur, le label UNESCO est un facteur d'attractivité et déclencheur de voyages culturels. Il a réalisé une étude de terrain en France sur l'impact du label UNESCO à Provins, Avignon et Besançon et en conclut que ce label donne au touriste une « pré-image mentale du territoire » (Florent, 2011) et doit rassurer le touriste quant au risque perçu entre l'image qu'il se fait de la destination et la réalité vécue ensuite sur le terrain. Pourtant, pour Prim-Allaz et al. (2008), les labels touristiques ne sont pas pris en compte dans le choix d'une destination, mais interviennent quand celle-ci est choisie, surtout pour le public jeune et de formation supérieure. Pour le Figaro, la Dépêche et le Monde, un label UNESCO entraînerait pour le site correspondant une fréquentation supérieure de 20%, mais le chiffre n'est pas vérifié (Florent, 2011). Son enquête montre que, pour les sites français très connus (Le Mont-St-Michel, Avignon, Versailles, le Val-de-Loire), le label ne joue pas un rôle essentiel dans le choix de la destination, mais qu'il est fondamental pour des sites moins connus comme Provins, St-Savin-sur-Gartempe, Fontenay ou Albi, surtout pour les personnes âgées et les touristes

¹ La liste des critères pour inscrire un site sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO se trouve en annexe.

étrangers. L'utilisation de ce label est inversement proportionnelle à la notoriété des sites classés : plus un site est connu et fréquenté, moins il utilisera le label UNESCO dans sa communication, et inversement (Florent, 2011).

Pour Prud'homme et al. (2008), le Patrimoine mondial de l'UNESCO a été créé pour signaler et protéger des sites d'importance mondiale. La relation entre inscription au patrimoine mondial et développement socio-économique est plausible, mais les informations relatives à cette hypothèse sont parcellaires et anecdotiques, le plus souvent basées sur l'observation : « pour porter un jugement scientifique sur l'impact socio-économique de l'inscription, il ne suffit pas d'examiner ce qui s'est passé effectivement, il faut le comparer à ce qui se serait passé en l'absence d'inscription ». (Prud'homme et al., 2008, p. 2).

Une étude menée en France par Talandier (2008) explique le développement de zones touristiques par diverses variables, dont l'inscription, afin d'examiner si elle a un pouvoir explicatif sur le développement. Il conclut que l'inscription d'un site sur la liste de l'UNESCO n'a qu'un faible impact sur son développement économique. Une autre étude de Nicot et Ozdirlik, citée par Prud'homme et al. (2008) procède à une analyse comparée de sites inscrits ou non-inscrits en Turquie, qui concluent que l'inscription a plus d'effet direct sur la conservation et la restauration des sites étudiés que sur le développement local, positivement ou négativement.

A l'exemple de la vieille ville de Québec, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1985, St-Pierre (2019) explique les liens tissés entre le patrimoine, le tourisme et l'événementiel en étudiant comment le processus de patrimonialisation alimente la fonction événementielle par l'utilisation du décor, notamment pour animer des quartiers historiques. Les grands événements attirent en effet les touristes et les gardent plus longtemps, à l'exemple des Médiévales en 1993 et 1995, puis des Fêtes de la Nouvelle France, chaque année depuis 1997, festivités immersives à connotation historique et culturelle dans le décor de la Place-Royale. Ce patrimoine rayonne dans les médias avant, pendant et après l'événement.

Leduc, Bourdeau et Marcotte (2017) ont étudié les valeurs attribuées au label UNESCO, ainsi que la valence, positive, négative ou neutre accordée par les parties prenantes associées à la promotion touristique d'une destination labellisée, telle que la vieille Ville de Québec : ils observent que la mobilisation exigée pour obtenir le label peut créer un sentiment d'appartenance et forger une identité commune et un partage de valeurs liées à l'histoire (Marcotte et Bourdeau, 2008 ; 2012). Pour Québec, la réputation de la ville, valeur extrinsèque, est la valeur la plus souvent associée au label, suivie par l'histoire ou « les vieilles pierres », valeur intrinsèque. Du point de vue de la valence, toutes les valeurs sont majoritairement perçues comme positives. En revanche, la valeur intrinsèque de la protection, déterminante pour l'obtention du label n'apparaît pas comme un outil valable de promotion de la destination (Leduc & al., 2017).

A Albi, l'inscription au Patrimoine mondial en 2010 et la politique d'aménagement qui l'a accompagnée ont été mis au service d'une stratégie de différenciation territoriale vis-à-vis de la métropole voisine de Toulouse (Martin, 2014). Les adaptations locales mises en œuvre en raison de l'attractivité touristique accrue de la ville ont fait l'objet d'un plan de gestion, dont un volet est consacré à l'accessibilité, aux déplacements et à la sécurité :

aménagement de zones de stationnement à l'attention des touristes, système de vidéo-surveillance pour prévenir les dégradations du patrimoine et permettre une meilleure surveillance des zones fréquentées, gestion des espaces verts. Martin (2014) conclut que l'inscription d'Albi au Patrimoine mondial a suscité chez les résidents des attentes en termes d'attractivité et de dynamisme local, ainsi qu'une relative fierté.

Le Havre, ville bombardée et presque entièrement détruite en 1945, a été reconstruite selon un canevas urbain conçu par l'architecte Auguste Perret ; elle a été enrichie entre autres par des œuvres d'Oscar Niemeyer, de Le Corbusier et de Guillaume Gillet, puis inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2005. Cette inscription, presque entièrement vouée au béton, a rendu aux Havrais la fierté de leur ville (Gori Rasse, 2007). Les retombées de cette inscription se situent à deux niveaux : la reconnaissance externe au Havre du caractère exceptionnel de ce centre urbain reconstruit, qui a constitué un profond changement d'image de la ville ; et l'effacement d'un complexe ressenti par ses habitants d'habiter « une grande cité un peu froide, située au bout du monde » (Gori Rasse, 2007). L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO a permis de réconcilier les Havrais avec leur ville et a également attiré des touristes. « Après un classement au patrimoine mondial, le chiffre de 20% de fréquentation supplémentaire est souvent cité ... Le classement est un atout énorme pour l'image d'un lieu, noté dans les guides touristiques du monde entier », indique France Info (Actu.fr, 2015).

En tant que paysage culturel, avec des vignobles en terrasses rappelant Lavaux en moins escarpé, Saint-Emilion est le premier vignoble inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1999. Pour célébrer les 20 ans de l'inscription, Saint-Emilion a organisé en juin 2019 des manifestations comprenant entre autres la visite de monuments historiques, des dégustations musicales de vin, des concerts, conférences, expositions, balades nocturnes, feux d'artifice, démonstrations de tonneliers et plantation de 20'000 arbres (AFP, 2019). Malgré la diminution de la population du centre du village depuis les années 1980, les touristes y viennent de plus en plus nombreux : la fréquentation a augmenté de 30% depuis 1999 : les jours de grande affluence, 3'000 personnes visitent ce bourg de 150 résidents à l'année (Urbain, 2019). Une des priorités de la commune est de maintenir les habitations face au développement des commerces. Comme autre impact de la labellisation, dans les environs, 130 châteaux pratiquent l'œnotourisme et les chambres d'hôte enregistrent plus de 200'000 nuitées (Urbain, 2019).

Analyse des entretiens menés

Il ressort des entretiens que nous avons menés plusieurs points importants, parfois convergents, parfois divergents entre les deux sites étudiés : l'urbanisme horloger du Locle et de La Chaux-de-Fonds d'une part, et le site viticole de Lavaux d'autre part.

Le premier élément a trait à l'origine de la démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO : à Lavaux, la volonté de préserver le site date des années 1940 : c'est d'ailleurs l'un des critères retenus par l'UNESCO qui lui vaut son inscription en raison de cette prise de conscience et de cette volonté. En revanche, à La Chaux-de-Fonds et au Locle, il y avait plutôt la recherche d'un avantage concurrentiel territorial au-delà de la volonté de faire reconnaître un patrimoine industriel. Le concept d'urbanisme horloger a été créé pour l'occasion.

D'un point de vue topographique, les deux sites sont sensiblement différents : à Lavaux, il y a immédiatement un "effet wahou" grâce au paysage composé des vignes en terrasses descendant vers le lac Léman, face aux Alpes de la Savoie. De plus, Lavaux est situé dans une région touristique historique bénéficiant d'une relative cohésion entre les aspirations des acteurs locaux. Cette région compte aussi des lieux touristiques emblématiques comme le Château de Chillon, un des sites les plus visités de Suisse. Il règne aussi autour de Lavaux une vie culturelle intense reconnue à l'international, comme le festival de l'image de Vevey et le Montreux Jazz Festival. L'inscription UNESCO est un plus, mais la région est déjà une destination touristique en elle-même. À La Chaux-de-Fonds et au Locle, l'urbanisme horloger ne se laisse pas découvrir du premier coup, sans explications préalables : certains acteurs admettent avoir été eux-mêmes incrédules au moment de l'inscription, tout en ressentant ensuite une grande fierté. Les divergences de vue historiques entre les deux villes (notamment un projet de fusion avorté au début des années 2000) rendent parfois compliquée la gestion du site. Les acteurs politiques parlent d'ailleurs individuellement de la promotion de leur ville respective, mais pas de promotion commune, et même les festivités pour les dix ans de l'inscription à l'UNESCO ne se sont pas faites totalement en commun, comme le spectacle des écoliers.

Sur le plan de l'identité, l'inscription semble avoir permis à Lavaux la création d'une identité commune entre municipalités, vigneronnes et acteurs touristiques, alors que cela ne semble pas être le cas dans les deux villes par manque d'attentes communes et de soutien de la part des acteurs politiques et économiques. En termes de structure de l'emploi et des lieux des centres de décision, il y a à Lavaux, malgré les tensions actuelles, un fort sentiment d'appartenance à la région et les décisions se prennent toujours sur place. On ressent une implication plus grande du Canton de Vaud, notamment sur le volet du développement de l'œnotourisme. Cela n'apparaît pas dans le cas de La Chaux-de-Fonds et du Locle. En effet, suite à la crise horlogère des années 1970, de nombreuses marques horlogères ont disparu et la plupart des autres fait désormais partie de grands groupes de luxe internationaux comme LVMH et Kering qui n'ont plus d'ancrage régional. La perte d'emplois à l'époque a aussi entraîné le départ de nombreux travailleurs, ainsi qu'un désintérêt pour les métiers horlogers. Selon les entreprises horlogères, il peut y avoir jusqu'à 70 à 80% de travailleurs frontaliers employés, qui ne ressentent pas d'appartenance particulière avec La Chaux-de-Fonds ou Le Locle.

En matière de tourisme, les infrastructures hôtelières autour de Lavaux, entre Lausanne, Vevey et Montreux, sont nombreuses et diverses, au contraire de La Chaux-de-Fonds et du Locle qui ne disposent que de peu d'hôtels. De plus, bien des restaurants ferment habituellement en été, haute saison touristique, à cause des vacances horlogères. Les ambitions de promotion touristique sont donc relativement limitées pour l'urbanisme horloger. À Lavaux, en revanche, on craint même "*l'over tourism*" qui risque de dénaturer le site (véhicules, foule, bruit, déchets, etc.).

Parce que le label UNESCO ne peut pas être utilisé à des fins commerciales, les entreprises et marques présentes sur les sites de Lavaux et de l'urbanisme horloger n'en font généralement pas état dans leur communication institutionnelle : seule la marque Ulysse Nardin l'a fait en 2009, et la marque Eberhard, qui a rapatrié son siège à La Chaux-de-Fonds en 2019, le mentionne dans son musée.

Il y a une différence notable dans la structure de gestion des deux sites : à Lavaux, on a créé une association avec un comité et une directrice de site, alors qu'à La Chaux-de-Fonds, l'actuelle gestionnaire de site est rattachée au service de l'urbanisme de la ville. Pour les deux sites, nous avons observé un paradoxe de la valeur du patrimoine qui est utilisé comme faire-valoir, sans lien avec les moyens nécessaires pour le préserver : on dépense pour communiquer sur le patrimoine, mais pas vraiment pour préserver le patrimoine-même : modifications architecturales, rénovations et constructions nouvelles, etc. Il a aussi été mentionné dans les deux cas que le travail de gestionnaire de site est une activité assez solitaire.

Sur la plupart des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, il est possible d'acheter des produits locaux : c'est le cas à Lavaux, avec la "Maison du vin" (le Vinorama situé à Rivaz), ainsi que dans les caveaux des vigneronnes de plus en plus ouverts avec des horaires accessibles. Mais à La Chaux-de-Fonds et au Locle, il n'existe pas de "Maison de la montre" : les marques ne souhaitent pas s'associer pour promouvoir leurs produits, étant donné qu'elles ne vendent de toute façon pas "ex-usine" pour préserver leur distribution exclusive en boutiques. On trouve pourtant quelques montres d'entrée de gamme au Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds.

Sur les deux sites étudiés, on constate beaucoup de "travail gris", d'intermédiation entre partenaires. Mais si la mise en commun des intérêts de ces différents partenaires semble bien fonctionner à Lavaux (communes, les vigneronnes, hôteliers-restaurateurs travaillent désormais ensemble) et que les deux anciens pôles géographiques (est et ouest du vignoble) communiquent désormais ensemble, c'est loin d'être le cas à La Chaux-de-Fonds et au Locle, de par les tensions historiques entre les deux villes et l'absence d'intérêt de la plupart des marques horlogères présentes.

Au niveau des menaces pesant sur les deux sites, les grands projets immobiliers ne semblent pas inquiéter les acteurs rencontrés. A Lavaux, la peur de la perte de substance même du site, liée au départ des encavages hors du périmètre et aux transformations des habitats vigneronnes traditionnels, est identifiée et exprimée. À La Chaux-de-Fonds et au Locle, on s'inquiète surtout des ferronneries et des portes qui disparaissent lors des rénovations, mais le déménagement de marques horlogères hors des lieux traditionnels vers la zone industrielle moderne ne semble pas interpeller.

Discussion : comparaison des informations recueillies avec celles de la littérature

Les études préalables à notre recherche ont déjà cherché à mesurer les effets d'une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO : elles reconnaissent la difficulté d'évaluer avec des indicateurs précis son impact sur le développement économique et social (Prud'homme, 2008). Il convient donc d'être prudent avec les chiffres qui associent inscription et fréquentation accrue, et qui en général annoncent des hausses de fréquentation de l'ordre de 25 à 50 % selon les publics et les sites (Matthys, 2018). Pour les personnes que nous avons interrogées, il s'agit plutôt de 10 à 15% lors de l'année suivant l'inscription. Aucune méthodologie n'est largement acceptée pour calculer ces chiffres avec précision : ces annonces quantitatives, relayées par la presse, relèvent davantage d'un discours promotionnel exprimé par les acteurs locaux (Matthys, 2018). Les statistiques sur le nombre de visiteurs sont en général incomplètes et comptabilisées par les Offices du tourisme locaux selon des méthodologies trop différentes pour en tirer

des enseignements significatifs (Matthys, 2018). Lorsqu'elles sont constatées, les hausses de fréquentation peuvent ne porter que sur une période limitée, ne concerner que quelques monuments, sites ou autres lieux payants², voire être liées à des effets indépendants de la candidature UNESCO, qui ne sont donc pas mécaniques. Cela ne signifie pas qu'ils n'existent pas et cela rejoint nos observations et entretiens : l'inscription est certainement un facteur favorable au développement, mais ni nécessaire ni suffisant.

Une labellisation UNESCO agit comme un « coup de projecteur » (Matthys, 2018) à partir duquel les acteurs locaux capitalisent et communiquent plus ou moins. Dans les sites français étudiés par ce chercheur, de nombreux projets d'aménagement ont été réalisés dans une logique d'embellissement avec un effet amplificateur grâce à l'inscription UNESCO, même si certains d'entre eux auraient été effectués indépendamment. Pour Le Locle et La Chaux-de-Fonds, en particulier, les projets de contournement routier à l'horizon 2028-2030 permettront de rendre piétonnes et vertes bon nombre d'artères des deux centres villes. A Vevey, la Fête des Vignerons en 2019 a suscité de nombreuses discussions autour de l'accès en voiture et des retombées positives ou négatives pour les commerces locaux. À Lavaux, les questions d'accès en véhicules privés comme en vélos, électriques ou non, se posent aussi. Il y a depuis quelques années de clairs enjeux de marketing territorial, de tourisme, de mobilité et de commerce de détail dans les sites naturels et les centres villes qui dépassent les purs enjeux liés à l'inscription à l'UNESCO. En 2020 émergent aussi de nombreuses questions suite à la crise systémique du Covid-19, impactant sérieusement toutes les activités économiques : en premier lieu touristiques, mais aussi viticoles et horlogères.

Conclusion : limites de l'étude et pistes de recherche future

Se lancer dans une démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO représente souvent un moyen de faire émerger ou d'affiner des projets de territoire, indépendamment du résultat final de la candidature (Matthys, 2018). Les travaux préparatoires pour obtenir l'inscription, puis les activités de suivi une fois l'inscription reçue ont une grande valeur, car cela permet d'asseoir les acteurs locaux clés autour de la même table, d'autant plus que les plans de gestion de site sont désormais obligatoires. Les acteurs qui vont jusqu'au bout du processus en sortent généralement renforcés en matière de protection, de gestion et de valorisation du patrimoine et de leur territoire. Pour Matthys (2018), la dynamique qui a suivi l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du site de Saint-Émilion a progressivement fait tache d'huile vers les communes environnantes, qui se sont ensuite organisées pour valoriser leur patrimoine et tirer parti de l'attractivité du "label Saint-Émilion". Nous ne pouvons que préconiser aux communes viticoles hors périmètre du site de Lavaux de s'en inspirer... Une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO devrait susciter de l'intérêt sous différents aspects : historique, scientifique et économique, avec une réflexion sur le développement du territoire de la part de nombreux acteurs publics (municipalités, régions, etc.) et privés (entreprises industrielles, commerçants, hôteliers, restaurateurs, groupes de citoyens, etc.) avec une dynamique financière pour entretenir et valoriser le patrimoine protégé. En matière de développement du territoire, les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont de grandes

² Selon nos répondants, les lieux où un ticket d'entrée est émis pour les visiteurs est la seule méthode fiable pour dénombrer la fréquentation d'un site. C'est naturellement plus facile pour un monument que pour un périmètre urbain ou régional.

attentes par rapport aux projets de contournement routier qui permettront de mettre en valeur leur patrimoine urbain horloger. Pour ces deux villes, il y a une opportunité de mettre à nouveau en exergue l'inscription de 2009, grâce au projet transfrontalier franco-suisse d'inscription de l'Art horloger au patrimoine immatériel de l'UNESCO: c'est une dimension supplémentaire ajoutée à ce que l'architecture seule ne peut pas exprimer, c'est-à-dire un état d'esprit et des compétences façonnées par l'horlogerie, communes à tout l'Arc jurassien, dans la manière d'aborder un métier de Genève à Schaffhouse, englobant la Franche-Comté.

Cette recherche qualitative exploratoire n'est pas exempte de limites, la première étant le choix raisonné d'interlocuteurs ouverts à notre thématique de recherche. La seconde limite est celle des propos non représentatifs et qui ne concernent que des acteurs du côté de la gestion des projets ou des activités liées à l'inscription (volet de "l'offre"). Ces deux limites constituent autant de pistes de recherche future, en premier lieu un élargissement à d'autres acteurs de "l'offre" (entreprises horlogères, viticulteurs, encaveurs, hôteliers, restaurateurs, etc.) pour recueillir leurs perceptions et leur vécu. Ensuite, il conviendrait de se pencher sur "la demande", c'est-à-dire les touristes, les tour-opérateurs, etc. présents sur les sites analysés. Finalement, il conviendrait de développer un modèle multicritères pour disposer d'indicateurs quantitatifs fiables sur les impacts d'une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, en dénombrant non seulement le nombre de nuitées ou de visiteurs d'un jour, mais en évaluant aussi l'attractivité économique de la région en termes d'implantations de nouvelles entreprises et de nouvelles domiciliations d'habitants, en analysant la communication des acteurs (par exemple la publicité des entreprises mentionnant l'inscription) et finalement en dénombrant les initiatives citoyennes découlant de l'inscription.

Sur un général, une comparaison entre sites "historiques", comme les vieilles villes de Québec ou de Berne et les sites dont l'activité socio-économique donne son essence même à l'inscription (comme les vignobles ou les sites urbains de La Chaux-de-Fonds et du Locle) permettrait de distinguer des modalités différentes dans la gestion des sites ainsi que le vécu des habitants comme des visiteurs. Il est difficile de savoir si la distinction entre inscription "venue d'en haut" par les élus politiques et celle "venue d'en bas" par des mouvements citoyens, a lieu d'être, tant l'histoire des divers dossiers de candidatures est complexe et variée.

Nous mesurons aussi tout le paradoxe qu'il peut y avoir à traiter l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO comme un autre label touristique, alors que ce n'est justement pas sa vocation. Toutefois c'est souvent son seul intérêt aux yeux du grand public. La communication régulière de ce que signifie et implique l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO est à notre sens un enjeu important pour les années à venir, afin de permettre la préservation des sites, que ce soit sur le plan des acteurs locaux comme des visiteurs.

Remerciements

Nous remercions sincèrement les personnes suivantes qui nous ont accordé un entretien dans le cadre de cette recherche: Jeanne Corthay, responsable de site, Grandvaux; Emmanuel Estoppey, ancien responsable de site, Equilab, Genève; Théo Huguenin-Elie,

conseiller communal, La Chaux-de-Fonds; Jean-Daniel Jeanneret, ancien responsable de site, Clinique Montbrillant, La Chaux-de-Fonds; Elina Leimgruber, conseillère communale, Vevey; Vincent Matthey, coordinateur Tourisme Neuchâtelois, La Chaux-de-Fonds; Miguel Perez, conseiller communal, Le Locle; Marikit Taylor, chargée de la valorisation du patrimoine, La Chaux-de-Fonds; Bernard Vaucher, chargé de promotion, Le Locle.

Bibliographie

Actu.fr (2015), https://actu.fr/loisirs-culture/il-y-a-dix-ans-le-havre-etait-inscrit-au-patrimoine-mondial-de-lunesco_565163.html (consulté le 26 janvier 2020).

AFP (2019, 25 janvier) : <https://www.bilan.ch/vin-gastronomie/saint-emilion-fete-ses-20-ans-a-lunesco> (consulté le 31 janvier 2020).

Chameroy F. et Chandon J.-L. (2010). Les labels de qualité ont-ils des effets sur le comportement d'achat du consommateur ? *Actes de la 9e Conférence internationale des tendances du marketing*, Université Ca' Foscari et ESCP Europe, Venise.

Courvoisier F.H. et Aguillaume C. (2010), Les Montagnes neuchâteloises, région créative en action, *Revue Espaces, Tourisme et Loisirs*, no. 283, juillet-août, p. 33-40.

Florent L. (2011), L'utilisation du label UNESCO dans la communication touristique, entre choix et contrainte, *Teoros*, vol. 30, no. 2, p. 17-27.

Gori Rasse A. (2007), L'impact du label sur l'identité : le choc UNESCO sur Le Havre, *Études normandes*, 56^e année, no. 2, Le Patrimoine normand, p. 37-39.

Leduc I., Bourdeau L. et Marcotte P. (2017), Valeurs attribuées au patrimoine mondial de l'UNESCO dans la promotion touristique. Le cas du quartier historique de Québec, *Teoros*, vol. 36, no. 1.

Marcotte P. et Bourdeau L. (2008), L'industrie touristique et l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial : Attentes et déceptions, *Journée de recherche sur l'attractivité du territoire : Pratiques innovantes en matière culturelle et retombées économiques*, Ecole supérieure de commerce de Saint-Etienne, décembre.

Marcotte P. et Bourdeau L. (2012), Is the World Heritage Label Used as a Promotional Argument for Sustainable Tourism? *Journal of Cultural Heritage Management and Sustainable Development*, vol. 2, no. 1, p. 80-91.

Martin E. (2014), Les villes moyennes face à la présence touristique, *metropolitiques.eu*, 10 mars, <https://www.metropolitiques.eu/Les-villes-moyennes-face-a-la.html> (consulté le 21 janvier 2020).

Matthys A. (2018), L'effet UNESCO sur le développement local, *Métropolitiques*, 18 septembre, <https://www.metropolitiques.eu/L-effet-UNESCO-sur-le-developpement-local.html>

Prim-Allaz I., Ricard L., Courvoisier F., Dreyer A. et Khadir-Poggi Y. (2008), L'impact des signes de qualité dans le choix d'une destination touristique et dans les choix effectués une fois arrivé à destination, *Actes des 13^e Journées de recherche en marketing de Bourgogne*, CERMAB, Université de Bourgogne, Dijon.

Prud'homme R., Gravari-Barbas M., Jacquot S., Tallandier M., Henri-Nicot B. et Odzirlik B. (2008), *Les impacts socio-économiques de l'inscription d'un site sur la liste du patrimoine mondial : trois études*. Unpublished report prepared for the UNESCO World Heritage Committee (available from the author of this study).

St-Pierre M. (2019), Les liens entre la patrimonialisation et l'événementiel : une étude de cas du site patrimonial du Vieux-Québec, *Actes du colloque international d'études supérieures en tourisme (CIEST)*, Université Laval, Charlevoix.

Tallandier M. (2008). *Le classement UNESCO favorise-t-il l'activité touristique et le développement économique local ? Une étude économétrique du cas de la France*. Papier présenté dans le cadre du Colloque UNESCO (Centre du patrimoine mondial), septembre.

Urbain F. (2019, 3 août), 20 ans après avoir reçu le label UNESCO, Saint-Emilion attire toujours plus de touristes, *ecomnews.fr*, <https://ecomnews.fr/article/20-apres-label-unesco-saint-emilionattire-touristes>, (consulté le 31 janvier 2020).

Annexe : liste des critères pour inscrire un site au patrimoine mondial de l'UNESCO

- (i) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- (ii) témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- (iii) apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;
- (iv) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;
- (v) être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;
- (vi) être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une

signification universelle exceptionnelle (Le Comité considère que ce critère doit préférablement être utilisé en conjonction avec d'autres critères) ;

(vii) représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;

(viii) être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;

(ix) être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;

(x) contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

Source: <https://whc.unesco.org/fr/criteres/> (consulté le 26 août 2020).